



Deux actions phares à Lyon pour défendre le droit à l'avortement

Communiqué de presse du Collectif de Défense de l'IVG dans le Rhône

Villeurbanne, le 5 septembre 2017

Le Collectif de défense de l'IVG dans le Rhône organise deux actions en écho à l'appel européen en faveur du droit à l'avortement : un « *tour operator* » des consulats et un rassemblement Place de la Comédie, à l'occasion du 28 septembre (journée internationale pour le droit à l'avortement).

Mobilisations partout en Europe autour du 28 septembre 2017

Une mobilisation d'ampleur européenne est organisée autour du 28 septembre, journée internationale pour le droit à l'avortement, à l'appel de plusieurs dizaines d'associations et de collectifs. Une pétition européenne a été lancée.

Dans le Rhône, le Collectif de défense de l'IVG, rassemblant associations, organisations syndicales et politiques locales, a décidé de se mobiliser en solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, pour faire raisonner localement la revendication du droit à l'avortement partout, pour toutes et dans de bonnes conditions.

Pourquoi se mobiliser pour le droit à l'avortement en Europe ?

Aujourd'hui, le droit à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat.

Interdit à Malte, sous hautes contraintes en Irlande, en Hongrie et en Pologne. le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait être remis en question par

- le maintien de la clause de conscience des médecins (Italie),
- l'absence de structures hospitalières adéquates (Grèce, Bavière),
- les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France),
- et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Il s'agit de (ré) affirmer notamment que :

- L'accès à l'avortement est un droit ;
- L'avortement est un choix personnel - mon corps m'appartient, je choisis ma vie ;
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur les territoires ;
- L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent dépénaliser totalement l'avortement.

Deux évènements originaux pour porter cette parole localement

- Le samedi 16 septembre à 14h30, devant le Consulat d'Italie 5 rue Commandant Faurax 69006 : Tour Opérateur des Consulats : manifestation/déambulation ponctuée de surprises pour découvrir la situation de chaque pays, y compris la France, dans le cadre des journées du mariage.
- Le jeudi 28 septembre à 18h30 : Rassemblement place de la Comédie, Lyon 1^{er}. Le jour de la remise de la pétition aux député-e-s européen-ne-s, pour faire écho à l'action européenne.

Contacts Presse : Marion ATHIEL 06.15.74.92.41



Un « tour operator des consulats » à Lyon pour défendre le droit à l'avortement

Communiqué de presse du Collectif de Défense de l'IVG dans le Rhône

Villeurbanne, le 11 septembre 2017

Le Collectif de défense de l'IVG dans le Rhône organise une action originale en écho à l'appel européen en faveur du droit à l'avortement : un « tour operator » des consulats !

Mobilisations partout en Europe autour du 28 septembre 2017

Une mobilisation d'ampleur européenne est organisée autour du 28 septembre, journée internationale pour le droit à l'avortement, à l'appel de plusieurs dizaines d'associations et de collectifs.

Dans le Rhône, le Collectif de défense de l'IVG, rassemblant associations, organisations syndicales et politiques locales, a décidé de se mobiliser en solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, pour faire raisonner localement la revendication du droit à l'avortement partout, pour toutes et dans de bonnes conditions.

Pourquoi se mobiliser pour le droit à l'avortement en Europe ?

Aujourd'hui, le droit à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat.

Interdit à Malte, sous hautes contraintes en Irlande, en Hongrie et en Pologne. le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait être remis en question par

- le maintien de la clause de conscience des médecins (Italie),
- l'absence de structures hospitalières adéquates (Grèce, Bavière),
- les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France),
- et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Il s'agit de (ré) affirmer notamment que :

- L'accès à l'avortement est un droit ;
- L'avortement est un choix personnel - mon corps m'appartient, je choisis ma vie ;
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur les territoires ;
- L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent dépénaliser totalement l'avortement.

Qu'est-ce que ce « tour operator des consulats » ? Samedi 16 septembre 14h30 devant le Consulat d'Italie

S'inspirant d'une action de militant-e-s espagnol-e-s menée lorsque le gouvernement menaçait le droit à l'IVG en Espagne, cette mobilisation se veut originale et ludique par sa forme : **les participant-e-s seront invité-e-s à suivre des hôtesse-s devant les différents consulats présents à Lyon, ainsi que devant la Préfecture**, représentante de l'Etat français et à découvrir quelle est la situation des femmes souhaitant avorter sur chaque territoire. **De petites surprises viendront animer ce parcours informatif et militant.**

Cette action s'inscrit **dans le cadre des « journées du matrimoine »** portées par l'Association H/F, événement visant à mettre en valeur l'héritage artistique et historique des créatrices qui ont construit notre histoire culturelle.

Contacts Presse : Marion ATHIEL 06.15.74.92.41



Deux actions phares à Lyon pour défendre le droit à l'avortement

Communiqué de presse du Collectif de Défense de l'IVG dans le Rhône

Villeurbanne, le 21 septembre 2017

Le Collectif de défense de l'IVG dans le Rhône organise un rassemblement en écho à l'appel européen en faveur du droit à l'avortement : il se tiendra à Lyon, Place de la Comédie, à l'occasion du 28 septembre (journée internationale pour le droit à l'avortement).

Mobilisations partout en Europe autour du 28 septembre 2017

Une mobilisation d'ampleur européenne est organisée autour du 28 septembre, journée internationale pour le droit à l'avortement, à l'appel de plusieurs dizaines d'associations et de collectifs. Une pétition européenne a été lancée.

Dans le Rhône, le Collectif de défense de l'IVG, rassemblant associations, organisations syndicales et politiques locales, a décidé de se mobiliser en solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, pour faire raisonner localement la revendication du droit à l'avortement partout, pour toutes et dans de bonnes conditions.

Pourquoi se mobiliser pour le droit à l'avortement en Europe ?

Aujourd'hui, le droit à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat.

Interdit à Malte, sous hautes contraintes en Irlande, en Hongrie et en Pologne. le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait être remis en question par

- le maintien de la clause de conscience des médecins (Italie),
- l'absence de structures hospitalières adéquates (Grèce, Bavière),
- les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France),
- et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Il s'agit de (ré) affirmer notamment que :

- L'accès à l'avortement est un droit ;
- L'avortement est un choix personnel - mon corps m'appartient, je choisis ma vie ;
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur les territoires ;
- L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent dépénaliser totalement l'avortement.

Un rassemblement en place publique pour porter cette parole localement

Après avoir organisé avec succès un « tour operator des consultats » le 16 septembre pour sensibiliser et mobiliser sur la situation de différents pays européens, le collectif de défense de l'IVG propose un **rassemblement en écho à la remise de la pétition européenne pour le droit à l'avortement aux député-e-s du Parlement européen.**

Cette pétition a recueilli **xx signatures**. Il est encore possible de la signer et/ou de se joindre au rassemblement ce jeudi 28 septembre à 18h30, Place de la Comédie dans le 1^{er} arrondissement de Lyon.

Contacts Presse : Marion ATHIEL 06.15.74.92.41